

Connaissances de Gestion

(Accès à la profession)



Conditions d'admission :

- Montant approximatif total de l'inscription (...87...€) ou exonération si Onem , CPAS ,
- Examen d'admission portant sur :
 - Expliquer par écrit le choix de la formation ;
 - Rédiger une carte de visite professionnelle ;
 - Comprendre à la lecture un texte à orientation économique (questionnaire à choix multiples)
 - Calculer des pourcentages et autres (règles de trois, additions, soustractions, multiplications, divisions,...)

(Niveau 6^{ème} primaire) – **Attention !!! se munir d'une calculatrice !**

Conditions particulières d'accès pour les étudiants inscrits dans les années terminales des sections qualifiantes (coiffure, esthétique, restauration, tourisme, pédicurie,...).

Organisation pratique :

- **Les cours se donnent en journée, suivant les années scolaires**
rue de l'Enseignement, n° 6 à 7140 Morlanwelz (Plateau Warocqué)
- 160 périodes par année scolaire – **1 année d'études**
- Sur le plan légal, cette formation a pour objectif de répondre aux exigences de l'article 8 de l'arrêté royal du 21 octobre 1998, telles que modifiées par l'arrêté royal du 07 juin 2007, portant exécution du Chapitre 1^{er} du Titre II de la loi-programme du 10 février 1998 pour la promotion de l'entreprise indépendante.
- Formation théorique.
- Horaire des cours : voir annexe
- **Des frais « photocopies » seront réclamés en cours de formation. N'hésitez pas à vous informer du montant estimé lors de la séance d'information.**

Contenu des cours :

Cours théoriques incluant des notions de compétences entrepreneuriales – de création d'entreprise – d'aspects comptables, financiers et fiscaux – de gestion commerciale – de législation et de plan d'entreprise.

Par exemple : La tenue d'une comptabilité simplifiée – la tenue d'une comptabilité complète – la gestion commerciale – les outils de paiement – les démarches pour s'installer en tant que personne physique, en tant que société, ...

Un projet personnel d'installation sera défendu en fin d'année devant un jury.

Titre délivré :

Obtention du Certificat réglementaire de connaissances de gestion **nécessaire à l'exercice du métier d'indépendant** (Enseignement Secondaire Supérieur de qualification).

POUR TOUT CONTACT

Institut Provincial des Arts et Métiers du Centre

rue de l'Enseignement, 6

7140 Morlanwelz

Tél. 064/23.76.84 ou 064/23.76.85

E-mail : MorlanwelzPS.Secretariat@hainaut.be

www.jetudie.be/ipeps-bcm